

(1)

(N^o 156.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1857.

—
NATURALISATION ORDINAIRE.
—

EXEMPTION DU DROIT D'ENREGISTREMENT.

(Demande du sieur Théodore Keuth.)

—
Rapport fait, au nom de la commission des naturalisations, par M. CALMEYN.
—

Messieurs,

Le sieur Théodore Keuth, né, le 30 octobre 1796, à Amsterdam, demande à être dispensé d'acquitter les droits d'enregistrement que la loi exige de ceux qui ont obtenu la naturalisation.

Votre commission vous propose de passer à l'ordre du jour.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

E. J. ISIDORE VAN OVERLOOP.